

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2014
DE 9 H 30 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2014 - 19



Objet : Financement de la Centrale SMIRT

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 30 juin 2014 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2014,

Vu la délibération n°2013-07 du 14 juin 2013 décidant d'approuver le projet de « Centrale billettique et information voyageurs »,

Vu la délibération n°2014-03 du 24 janvier 2014 décidant de réaliser la Centrale SMIRT et d'affecter la somme de 11 000 000 € TTC,

PREAMBULE

Le projet de centrale SMIRT est éligible à l'axe 2 du programme opérationnel FEDER (2014 - 2020) déposé par la Région le 11 avril dernier.

Le plan de financement est donc construit sur la base d'un financement FEDER et ETAT à hauteur de 50 % du montant hors taxe.

Le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux financent les 50% restants selon la clef de répartition du tableau annexé. Les chiffres présentés dans les tableaux ci-annexés représentent des montants indicatifs.

DECIDE

- D'approuver le plan de financement de la Centrale Billettique et Information Voyageurs dont le montant cumulé est estimé à 11M€ en investissement et 4,3 M€ en fonctionnement selon les clés de répartition ci-après annexées,

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Percheron', is written over a horizontal line.

Daniel PERCHERON

Tableau 1 : INVESTISSEMENT CENTRALE SMIRT (MONTANT TTC)

Investissement Centrale SMIRT (Montant TTC indicatifs en euros sur 3 ans)		11 000 000,00
Financement Tiers : FEDER/ETAT		4 583 334,00
Conseil Régional		6 416 666,00
Autorité Organisatrice	Contribution (%)	Montant
Région	81,00%	5 197 499,46
Département du Nord	11,00%	705 833,26
Département du Pas de Calais	8,00%	513 333,28

Tableau 2 : FONCTIONNEMENT CENTRALE SMIRT (MONTANT TTC SUR 6 ANS)

Fonctionnement Centrale SMIRT (Montant TTC indicatifs en euros sur 6 ans)		4 320 000,00
Financement Tiers		Sans Objet
Reste à financer		4 320 000,00
Autorité Organisatrice	Contribution (%)	Montant
Région	50,00%	2 160 000,00
Département du Nord	11,00%	475 200,00
Département du Pas de Calais	8,00%	345 600,00
LMCU	14,80%	639 360,00
Syndicat Mixte de Transports Artois-Gohelle	4,04%	174 528,00
Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes	2,82%	121 824,00
Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral	2,08%	89 856,00
Syndicat Mixte de Transports du Douaisis	1,58%	68 256,00
Communauté Urbaine d'Arras	1,42%	61 344,00
Syndicat Intercommunal des transports urbains de l'Agglomération du Calaisis	1,08%	46 656,00
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	1,08%	46 656,00
Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre	0,96%	41 472,00
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	0,72%	31 104,00
Communauté d'Agglomération de Cambrai	0,42%	18 144,00